

Le marché intérieur de l'UE est désormais une réalité. Il repose sur une liberté fondamentale, historique et matricielle : la libre circulation des marchandises. Ce cours a pour objet de dégager les fondements, le contenu et la portée de cette liberté aussi bien à travers l'œuvre prétorienne que les normes élaborées par le législateur européen. Ce cours développe aussi la libre prestation de service, liberté dont le potentiel est largement exploité par la directive "service" du 12 décembre 2006. Les autres libertés de circulation sont abordées au second semestre.